

la politique de vendre de l'énergie électrique directement à chaque consommateur. Les contrats municipaux ont été annulés et les consommateurs particuliers desservis directement. Cette loi fut modifiée en 1940 de façon à confier à la Commission le contrôle de ses propres finances.

Les immobilisations de la Commission dans la province sont d'environ \$8,000,000. A la fin de l'année financière 1943, les réserves, représentées par des obligations de tout repos, s'élèvent à \$4,191,256.

La Commission est activement engagée dans le commerce des appareils et accessoires; elle exploite également un système de chauffage central à la vapeur et une usine à gaz à Brandon. Les résultats de ses méthodes de vente et de vulgarisation de même que les économies réalisées lui ont permis d'abaisser graduellement ses taux et d'établir un taux uniforme et peu élevé pour toutes les villes du réseau.

Extension des facilités aux municipalités.—La première municipalité à faire demande d'énergie fut Portage-la-Prairie, et la construction d'une ligne de transmission à partir de Winnipeg fut commencée à l'automne de 1919 et terminée en août 1920. De nouvelles extensions ont été construites chaque année sauf en 1933. Depuis 1939, les services construits pour la desserte des centres de formation des armées de terre et de l'air ont eu la priorité sur toutes les autres extensions. Des centaines de fermiers se sont adressés à la Commission pour se procurer l'énergie à bon marché nécessaire à la solution de leur problème de temps de guerre: augmenter la production tout en ayant moins de capital humain.

Présentement, 157 cités, villes et villages sont desservis par un réseau de transmission de plus de 2,154 milles. Le projet de la Commission de compléter le réseau de base et de l'étendre à 200 autres agglomérations a été interrompu par la guerre. Il sera repris lorsque hommes et matériaux seront disponibles et exécuté conjointement avec la réalisation d'une entreprise projetée d'électrification rurale.

La Commission achète présentement de l'électricité de la Compagnie d'Electricité de Winnipeg à des sous-stations situées à Fort Garry et Selkirk pour les villes du réseau principal, et à Selkirk-Est, Seven Sisters Falls et St-Boniface pour la distribution aux régions éloignées.

Saskatchewan.—La Commission Electricque de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la commission de l'énergie (S.R.S., 1940, c. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et mettre en valeur les sites hydrauliques, acquérir ou construire des usines thermiques et à l'huile, construire des lignes de transmission, et acheter de l'énergie et faire des contrats avec les municipalités concernant la distribution de l'énergie.

Le réseau principal de la Commission irradie de son usine génératrice de Saskatoon. Il y a aussi à North Battleford et Swift Current des usines génératrices possédées et exploitées par la Commission. L'électricité est fournie en bloc aux corporations municipales, lesquelles possèdent et administrent leurs propres systèmes de distribution. Dans la ville de Battleford l'électricité est fournie en bloc par la Commission au moyen d'une ligne de transmission partant de l'usine de la Commission à North Battleford. Dans toutes les corporations municipales de son réseau (il y en a 143), la Commission fournit l'électricité directement à environ 12,989 consommateurs particuliers et indirectement, à 15,982. En 1944, elle possède et exploite 1,598 milles de lignes de transmission.

De 1929 à 1944, la Commission s'est portée acquéreur de certaines usines génératrices, et elle a construit et acheté des lignes de transmission ainsi que des réseaux de distribution dans les villes et villages. Ces acquisitions ont été améliorées, agrandies ou complétées. Les détails relatifs à ces acquisitions et constructions